Département de l'intérieur
Service de la population

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme

Avenue de Beaulieu 19
1014 Lausanne

Aide-mémoire à l'intention des communes dans le domaine de l'accueil des personnes nouvellement arrivées dans le canton de Vaud

mars 2010

Sommaire

Page

1. Introduction 1

1.1 Situation initiale 1
1.2 But de ce document 2
1.3 Méthodologie 2

2. Etat des lieux des pratiques dans le canton 2

2.1 Commissions consultatives communales 2
2.2 Programmes d'accueil 3
2.3 Inventaires des pratiques existantes 3
2.3.1 Matériel d'information distribué 4
2.3.2 Site internet 5
2.3.3 Lettre d'accueil 6
2.3.4 Cérémonies d'accueil 6
2.3.5 Entretiens personnalisés 7
2.3.6 Liste des personnes-ressources parlant différentes langues 8
2.3.7 Vie civique 8
2.3.8 Balades 9
2.3.9 Stand info durant les fêtes au village 9

3. Questions et réflexions en vue de la mise en place d'un programme 10

3.1 Informations distribuées 10
3.1.1 Complémentarité entre matériel communal et matériel cantonal 10
3.1.2 Complémentarité des supports 10
3.1.3 Utilisation des moyens d'information existants 11
3.2 Pourcentage de participation 11
3.3 Diversité linguistique des personnes nouvellement arrivées 11
3.3.1 Traduction 11
3.3.2 Documents en français accessible 12
3.4 Implication des migrant-e-s 12
3.5 Faire preuve d'originalité, inclure une dimension ludique 12
3.6 Synergies grâce à la mise en commun au niveau régional 13

4. Résumé des bonnes pratiques 14

4.1 Informations à distribuer 14
4.2 Lettre d'accueil 14
4.3 Cérémonies d'accueil 14
4.4 Liste de personnes-ressouces parlant différentes langues 14
4.5 Utilisation des moyens d'information existants 14
4.6 Orientation vers des cours de français 14

5. Collaboration avec le BCI 15

Annexe 1: Concept cantonal d'accueil des étrangers et des étrangères 16

Annexe 2: Liste des communes ayant répondu au questionnaire 19

Annexe 3: Liste des documents distribués par les communes du canton de Vaud 20

Annexe 4: Adresses utiles 21

1. Introduction

1.1. Situation initiale

Une intégration réussie des personnes nouvellement arrivées en Suisse suppose que celles-ci soient bien informées sur leur nouveau cadre de vie et de travail. C'est pourquoi la politique suisse des étrangers et d'intégration accorde une grande importance à l'information. La Loi fédérale sur les étrangers (art. 56) oblige la Confédération, les cantons et les communes à informer les étrangères et les étrangers sur le mode de vie et les conditions de travail en Suisse, notamment sur leurs droits et leurs devoirs, et à les rendre attentifs aux offres existantes en matière de promotion de l'intégration. L'accueil des personnes nouvellement arrivées dans les communes constitue un élément essentiel de l'intégration des personnes étrangères et le premier contact avec l'autorité communale joue un rôle primordial sur le sentiment d'être accueilli-e avec bienveillance ou avec réticence. Un accueil aimable et la transmission opportune d'une information bien préparée contribue à éliminer des incertitudes et motive les personnes nouvellement arrivées à s'intégrer plus rapidement. En 2008, La conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) a publié un rapport intitulé «Mise en œuvre du mandat d'information selon art. 56 LEtr» qui évoque les enjeux actuels en matière d'information et formule des propositions concrètes permettant d'assurer une répartition adéquate du travail entre les niveaux étatiques d'une part, et entre les structures spécialisées et les structures ordinaires d'autre part[1].

Le canton de Vaud est l'un des cantons où la proportion de la population étrangère est la plus importante de Suisse (29,5% de la population résidante). Cette population se caractérise par une grande diversité ethnique. Plus de 175 nationalités différentes se côtoient et coexistent sur notre sol. En 2008, le canton de Vaud a accueilli presque 37'000 personnes nouvellement arrivées de l'étranger ou d'un autre canton (7'651 Suisse-sse-s et 29'262 étrangers et étrangères[2]).

Une des particularités du canton, qui représente un défi supplémentaire dans l'accueil des personnes nouvellement arrivées, tient également de la dispersion géographique des populations étrangères, disséminées dans plus de 370 communes. Par ailleurs, les communes du canton se distinguent par leur taille, leur pourcentage de population étrangère et les structures dont elles disposent pour mener à bien le mandat d'information qui leur est donné par la LEtr. Lausanne, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains disposent d'un-e délégué-e à l'intégration. A ce titre, il est intéressant de relever que Lausanne est la première ville de Suisse à avoir nommé un-e délégué-e à l'intégration, en 1971. Les délégué-e-s bénéficient d'un pourcentage de travail et un cahier des charges clairement dédiés au domaine de l'intégration. Par ailleurs, toutes les communes du canton sont tenues selon la Loi cantonale sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (art 13, LIEPR) à nommer un-e répondant-e en matière d'intégration. A défaut, c'est au syndic ou à la syndique que reviendra ce rôle. Une vingtaine de communes sont aussi dotées de commissions communales consultatives suisses-étrangers.

Dans le domaine de l'accueil des personnes nouvellement arrivées, il est important que les tâches soient clairement réparties entre le canton et les communes de sorte que leurs efforts puissent s'articuler avantageusement. Le BCI travaille en étroite collaboration avec les communes et soutient celles-ci dans leurs efforts pour accueillir les personnes arrivant d'autres pays et d'autres cantons. Les communes ont un rôle-clé dans l'accueil pour des raisons de proximité et de spécificités locales, tandis que l'apport du canton se situe à niveau plus général, dans les domaines communs à tout le canton.

Le rôle du BCI consiste en premier lieu en la mise au point d'un concept cantonal d'information aux personnes étrangères en collaboration avec les communes (annexe 1). Un tel concept permet de prioriser les mesures liées au travail d'information et à l'accueil, de les budgéter

[1] Le rapport peut être téléchargé sur notre site internet www.vd.ch/integration, onglet «documents utiles».
[2] Chiffres du SCRIS. Il est à noter que parmi ces étrangers, 2'758 sont arrivés d'un autre canton et séjournaient donc déjà en Suisse, y étant peut-être même nés.

et de coordonner les différentes activités. Le BCI a également pour objectif de promouvoir les programmes d'accueil existant déjà au niveau communal et d'informer sur les bonnes pratiques des communes vaudoises. Troisièmement, il assure son appui -sous forme de conseil aux projets- aux partenaires communaux qui souhaiteraient mettre sur pied un nouveau programme d'accueil. Quatrièmement, le BCI élabore du matériel d'information à l'usage des personnes nouvellement arrivées qu'il met à disposition des communes. Celles-ci trouveront de nombreuses informations et documents à ce sujet sur le site du BCI, www.vd.ch/integration. Enfin, il informe et oriente les personnes nouvellement arrivées sur les offres d'intégration existantes.

1.2. But de ce document

Ce document complète le concept d'information aux étrangers du BCI et a pour but de valoriser les efforts des communes pour mettre sur pied une politique d'accueil pour les étrangers et étrangères arrivant sur leur sol et de les inspirer pour développer celle-ci.
Il présente un aide-mémoire à l'usage des communes du canton de Vaud et a été pensé comme une boîte à outils où chaque commune peut puiser selon ses besoins propres. Nous avons aussi présenté quelques exemples concrets de bonnes pratiques dans des encadrés tout au long du document.

1.3. Méthodologie

Le présent rapport se fonde sur une enquête par questionnaire menée par le Bureau cantonal de l'intégration aux étrangers à la fin de l'année 2009.

Le questionnaire a été envoyé aux communes du canton de Vaud disposant d'une commission consultative Suisses-étrangers. Il a également été envoyé aux communes qui ont des répondant-e-s à l'intégration mais pas de commission. En procédant ainsi, le BCI avait pour but de toucher les 10 plus grandes communes du canton ainsi que celles qui sont le plus susceptibles d'avoir déjà un programme d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées, puisqu'elles ont montré leur intérêt porté au domaine de l'intégration en se dotant d'une commission ou d'un-e répondant-e.

Le BCI a été très satisfait du taux élevé de réponse à cette enquête puisque sur les 26 communes qui ont reçu notre questionnaire, 22 nous l'ont retourné rempli (voir liste dans l'annexe 2). Nous remercions vivement toutes les communes qui ont collaboré en nous fournissant des informations.

Le plus souvent possible, nous avons cités des noms de communes pour illustrer nos propos et les rendre plus concrets. Il est toutefois important de signaler que ces noms sont cités à titre d'exemple et que nous ne prétendons pas avoir listé de manière exhaustive, à chaque fois, toutes les communes ayant mis en place telle ou telle pratique. Nous sommes conscient-e-s qu'il existe des communes avec des pratiques d'accueil intéressantes, certaines depuis de longues années, que nous n'avons pas mentionnées ici.

2. Etat des lieux des pratiques dans le canton

Le deuxième chapitre est dédié à un état des lieux des structures et des pratiques existant dans les différentes communes du canton de Vaud.

2.1. Commissions consultatives communales

Conformément à la politique cantonale, il existe 19 commissions[3] communales consultatives Suisses-Etrangers/Immigrés dans le canton de Vaud, à savoir dans les communes de Aigle, Bex, Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Gland, Lausanne, Montreux, Morges,

[3] Il est à noter que les commissions de Payerne et de Moudon sont en fait des Groupes, organisés selon le mode associatif et non pas des commissions communales.

Moudon, Nyon, Orbe-Chavronay, Payerne, Prilly, Renens, Rolle, Vevey, Villeneuve et Yverdon-les-Bains[4].

Les commissions constituent un lieu d'échange, de dialogue et d'information entre les personnes étrangères, suisses et les autorités. Leur but principal est d'assurer la représentation des communautés étrangères auprès des communes par une collaboration avec les personnes-clés de ces communautés. Ces personnes-clés peuvent ensuite jouer un rôle de relais auprès des étrangers et étrangères habitant dans la commune. Ces commissions organisent des manifestations multiculturelles, des séances d'information et de citoyenneté. Elles sont pour la plupart impliquées dans l'accueil des personnes nouvellement arrivées.

Une partie de ces commissions ont été créées dans les années 1970 en réaction à l'initiative Schwarzenbach, d'autres sont plus récentes. Depuis quelques années, le BCI a travaillé à sensibiliser les communes à l'utilité de l'existence de telles commissions. Ces efforts ont porté leurs fruits, notamment dans le Chablais, où trois nouvelles commissions ont été créées ces trois dernières années.

Les commissions communales sont représentées au niveau cantonal dans la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) qui compte également des représentants étrangers. La CCCI a un rôle de coordination des commissions consultatives locales, notamment dans le domaine de l'accueil des personnes nouvellement arrivées. Une rencontre des commissions consultatives d'intégration Suisses-Etrangers/Immigrés a été organisée par la CCCI à Lausanne le 31 octobre 2009. Plus de 40 personnes s'y sont inscrites. Cette séance a permis un riche échange d'expériences sur la question et une réunion faisant suite à cette première a été prévue pour l'année prochaine.

2.2. Programmes d'accueil

Bien que la majorité des communes aient des pratiques diverses et originales dans le domaine de l'accueil des personnes nouvellement arrivées et que la plupart soient en train de réfléchir à les développer, seule une minorité a formalisé ces projets par écrit dans le cadre d'un programme d'accueil propre à la commune. Lausanne s'est notamment dotée d'un concept de programme d'accueil depuis 2009, de même que Renens et Ecublens qui collaborent dans le cadre du projet «Bienvenue dans l'Ouest» la même année. Le projet Agoris, qui date aussi de 2009, a pour objet de mettre en place un programme commun pour toute la région du Chablais. Même si la plupart des communes sont déjà actives, toutes n'ont pas encore formalisé leurs pratiques dans un programme adopté par la municipalité.

Un tel programme formalisé constitue un instrument spécifique qui décrit la situation initiale, définit les objectifs, réfléchit aux activités à mettre sur pied et détermine les publics-cibles. Il peut porter sur la politique d'intégration en général, la mise en œuvre du mandat d'intégration ou plus spécifiquement se concentrer sur l'accueil des personnes nouvellement arrivées. Ce type d'instruments se révèle comme particulièrement important en raison de la nécessité de collaboration entre les différents partenaires (différents départements, Bureau de contrôle des habitants, commissions, délégués, greffe, etc) pour définir les rôles de chacun. Le rapport de la CTA cité en introduction comporte de nombreuses considérations spécifiquement destinées à servir d'aide pour l'élaboration d'un concept d'information.

2.3. Inventaire des pratiques existantes

Après la présentation de la mise sur pied de **structures** spécifiques (commissions) et du travail de **conceptualisation** (concept de base), nous en venons maintenant à l'état des lieux des **pratiques** existant dans les diverses communes du canton, telles qu'elles sont ressorties de notre questionnaire. Pour une discussion des avantages et inconvénients ainsi que les enjeux et réflexions liés à ces diverses pratiques, se reporter au chapitre suivant.

[4] Comme la commission d'Aigle a vu le jour fin 2009, elle n'a pas reçu le questionnaire ayant donné lieu à ce rapport.

2.3.1. Matériel d'information distribué

Les communes interrogées nous ont fourni une liste des documents distribués aux personnes nouvellement arrivées. Dans cette documentation, on peut distinguer le matériel cantonal et le matériel communal, contenant des informations locales.

Matériel cantonal

Les communes utilisent largement le matériel mis à disposition par le BCI:

- Brochure «Bienvenue dans le Canton de Vaud»: Ce guide contient de nombreuses adresses et informations pratiques sur la vie quotidienne dans le canton de Vaud et en Suisse: autorisations de séjour, apprendre le français, santé, scolarité et formation, emploi, habitat, finances, citoyenneté, etc. Depuis début 2010, la brochure est disponible en 10 langues (albanais, allemand, anglais, bosniaque/serbe/croate, espagnol, français, italien, portugais, tamoul, tigrinya et turc).

- Fourre «Bienvenue dans le Canton de Vaud»: Cette fourre est un outil créé par le BCI pour les communes. En plus de la brochure «Bienvenue», elle peut accueillir les divers documents préparés par les communes avec les informations locales.

- Plus largement, pour l'information dans le domaine de l'intégration (pas spécifiquement pour les personnes nouvellement arrivées), le BCI édite la brochure «Contacts pour l'intégration des personnes immigrées» et le bulletin d'information trimestriel *Intégration Info*. On peut encore signaler le dépliant «Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan communal» édité par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE).

La brochure est un outil d'information qui intéresse aussi les migrant-e-s installé-e-s dans le canton depuis plusieurs années et, à ce titre, elle n'est pas distribuée uniquement aux personnes nouvellement arrivées. Les retours que le BCI a reçus de divers partenaires démontrent que le matériel mis à disposition répond à un besoin avéré et qu'il est utilisé non seulement par les communes mais aussi par d'autres personnes-relais comme les conseillers et conseillères ORP, leurs collègues de l'orientation, les personnes-clés des associations d'étrangères et d'étrangers, etc. Depuis la parution de la quatrième édition de la brochure début 2009, un près de 18'000 exemplaires en français ont été distribués. De plus, début 2010, en l'espace de quelques semaines, plus de 5'000 exemplaires ont été commandés en versions traduites.

En ce qui concerne spécifiquement les primo-arrivent-e-s, le BCI travaille avec les bureaux de contrôles des habitants pour que la fourre et la brochure «Bienvenue» leur soient systématiquement distribuées. En février 2009, 4'000 exemplaires de la brochure en français ont été envoyés aux bureaux de contrôle des habitants. Ceux-ci en ont recommandé environ 6'000 exemplaires en français et en versions traduites depuis. A titre indicatif, il est intéressant de noter que le nombre de brochures commandées par les contrôles des habitants en 2009 (7'000 ex) correspond environs à 20% du nombre de personnes nouvellement arrivées dans le canton cette année-là[5]. Ces chiffres ne peuvent toutefois pas nous donner des indications précises quant au nombre de primo-arrivant-e-s touchées par la distribution des brochures. En effet, il est très probable qu'une seule brochure est distribuée par famille, alors que tous les membres profitent de l'information. De plus, ces personnes peuvent recevoir la brochure par un autre biais que le contrôle des habitants. Nous savons par ailleurs que certaines parties en sont photocopiées et distribuées ainsi.

[5] Le chiffre exact de primo-arivant-e-s pour 2009 n'est pas encore disponible mais, selon le SCRIS, les projections indiquent qu'il devrait être légèrement inférieur à celui de 2008. On peut donc partir du principe qu'ils se situent entre 32'000 et 35'000 (en comptant les étrangers et les Suisses).

Matériel communal

Les communes distribuent une large palette de matériel. Ces documents contiennent des informations de plusieurs types. Premièrement, on trouve des informations sur les services communaux (adresses, numéros de téléphone). Plusieurs communes ajoutent des informations de type géographique (plan de la commune) ou historique et une liste des sociétés locales. Les informations sur le tri des déchets ont été citées à de nombreuses reprises. A cela s'ajoutent des indications concernant l'école. Certaines communes distribuent aussi des informations sur les cours de français. Une liste synthétique complète des documents distribués par les différentes communes peut être trouvée dans l'annexe 3.

Dans la grande majorité des communes, les informations sont remises à toute nouvelle personne qui s'inscrit au contrôle des habitants. Certaines communes envoient une partie de la documentation par la poste. La commune de Vevey se distingue par l'existence d'un bureau d'information non lié au contrôle des habitants. Il s'agit d'un guichet unique qui permet aux habitant-e-s de la ville de faire toutes leurs démarches administratives au même endroit.

Au niveau de la forme, certaines communes ont rassemblé toutes les informations dans une seule brochure (par ex, Lausanne, Prilly, Chavornay), ce qui évite une multitude de documents. La brochure du Bureau pour l'intégration des immigrés de la Ville de Lausanne, «Vivre à Lausanne», existe en 7 langues (allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais, serbo-croate). D'autres communes combinent une brochure (plus ou moins épaisse, souvent financée par des encarts publicitaires d'entreprises locales) avec divers dépliants. D'autres finalement n'ont pas de brochure propre mais rassemblent dans divers supports (notamment dans le dossier du canton depuis que celui-ci a été créé) une plus ou moins grande diversité de feuilles, dépliants et flyers.

Ces documents sont en français le plus souvent mais certaines communes distribuent des documents traduits. Comme la question de la traduction est une question transversale qui se pose pour toutes les pratiques décrites dans ce chapitre, elle a été traitée à part dans le point 3c.

2.3.2 Site internet

Site cantonal

Le site internet du BCI (www.vd.ch/integration) contient de nombreuses informations intéressant les personnes qui arrivent en Suisse, en diverses langues et sur différentes thématiques (marché du travail, santé, logement, scolarité, autorisations de séjour, apprentissage du français, interprétariat, formation professionnelle, citoyenneté, etc) et un calendrier de manifestations interculturelles. Le site peut aussi être utile au personnel administratif des communes qui cherchent une information sur les offres dans le domaine de l'intégration dans le canton ou des informations sur la politique cantonale.

Sites communaux

Pour les communes, un site internet constitue un outil d'administration avantageux et efficace qui remplit l'obligation d'information prescrit par la LEtr. Plusieurs communes du canton de Vaud ont ainsi préféré mettre l'accent sur leur site que sur le matériel imprimé à distribuer. La commune de Moudon a porté un soin particulier à rendre son site accessible aux migrant-e-s en faisant figurer des liens vers des informations en langues étrangères sur sa page d'accueil.

Site internet de la commune de Moudon

Consciente de la nécessité d'agir toujours plus par internet aussi dans le domaine de l'accueil des nouveaux arrivants, la commune de Moudon a adapté son site internet.

Sur la page d'accueil du site www.moudon.ch, les nouveaux arrivant découvrent, bien en évidence, un document «Moudon: cité du bon accueil» disponible de 7 langues (albanais, allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais et turc).
Le document, téléchargeable en pdf, présente les principales informations utiles pour les personnes s'installant dans la commune. On y trouve notamment les thèmes «Où s'annoncer à son arrivée à Moudon?», «Pour les écoles, où s'adresser?» et l'adresse de Français en Jeu, institution qui propose des cours de français. Une liste de 8 personnes de contact y figure également pour des renseignements en langue d'origine. Les personnes sont aussi invitées à s'adresser au groupe suisse-étrangers de Moudon et région pour un soutien, une information ou un contact avec l'une ou l'autre communauté. Enfin, pour toutes questions générales concernant la commune ou toute interrogation sur la procédure de naturalisation, l'adresse du répondant communal à l'intégration est donnée.

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) dispose d'un site (www.lausanne.ch/bli) avec un nouveau graphisme comprenant notamment une section «Foire aux questions» abordant une vingtaine de thématiques sous la forme accessible de questions-réponses.

Le site www.contakt-net.ch met à la disposition des communes intéressées un set d'instruments pour l'élaboration d'un site web conçu selon les besoins des migrant-e-s. On y trouvera notamment un site web-modèle d'une commune fictive.

2.3.3. Lettre d'accueil

Onze communes qui ont répondu au questionnaire ont indiqué qu'elles envoyaient une lettre d'accueil aux personnes s'inscrivant dans leur commune (Avenches, Chavornay, Lausanne, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Prilly, Pully, Renens, Villeneuve[6]). Celles-ci sont en général signées par la municipalité. Plusieurs d'entre elles ont fait traduire ces lettres (en 6 à 8 langues en moyenne) de sortes qu'elles puissent être comprises par les personnes qui viennent d'arriver et n'ont pas encore appris le français.

2.3.4. Cérémonies d'accueil

Une quinzaine de communes parmi celle qui ont répondu à notre questionnaire ont prévu un événement pour accueillir des personnes s'installant sur leur sol (Avenches, Bex, Blonay, Bussigny, Cheseaux, Gland, Lausanne, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Renens, Vevey, Villeneuve, Yverdon-les-Bains[7]). Celles-ci sont le plus souvent invitées par courrier[8]. Ces cérémonies ont la plupart du temps lieu en soirée. La commune d'Yverdon-les-Bains a toutefois fait l'expérience d'un accueil le samedi matin à 11h qui a très bien fonctionné.

Ces cérémonies sont soit spécifiquement destinées aux nouveaux habitants ou concernent les nouveaux habitants et les jeunes citoyens/les nouveaux naturalisés, voire les trois catégories en même temps. Selon le nombre de personnes concernées et la taille de la commune, elles ont lieu une ou plusieurs fois par année, voire une fois tous les 2-3 ans. Dans les communes disposant d'une commission Suisses-étrangers, cette dernière est en général impliquée dans l'organisation de la soirée.

[6] La liste de communes citées en exemple entre parenthèse ne comporte que celles qui ont répondu aux questionnaires.
[7] Voir note précédente.
[8] Il ne ressort pas clairement des questionnaires si les lettres d'invitation à ces cérémonies sont distinctes des lettres d'accueil présentées au point précédant, dans bien des cas, il doit s'agir d'un seul et même envoi.

Accueil des nouveaux habitants à Yverdon-les-Bains

Le samedi 14 novembre 2009, la commune d'Yverdon-les-Bains a vécu sa première cérémonie d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées. Cet événement a été organisé par différents services communaux (Déléguée à l'intégration, personne en charge de la communication et le contrôle des habitants) et la Commission consultative Suisse- Immigrés (CCSI) a été impliquée pour les traductions des documents et l'interprétation durant l'événement.
Le programme a inclu un mot de bienvenue du Syndic, la présentation des Services de la Ville par les municipaux et deux intermèdes musicaux par les élèves du Conservatoire. Le tout s'est terminé par un apéritif et la visite de divers stands mis en place pour l'occasion. Autour des stands, les représentants des Services, des associations et des sociétés locales se sont tenus à la disposition des participant-e-s pour répondre à leurs questions. Le Service des Travaux et environnement a même distribué avec grand succès des seaux pour compost!
Les personnes ont été conviées à l'aide d'invitations nominatives, reçues à la maison, comprenant la question «Souhaitez- vous une traduction lors de la cérémonie?». Comme peu de personnes inscrites ont exprimé un souhait dans ce sens, une traduction simultanée des présentations n'a pas été organisée mais le discours de bienvenue du Syndic a été traduit par écrit et distribué. Les membres de la commission se tenaient à disposition de manière visible à l'entrée pour signaler la possibilité de poser des questions en langues d'origine.
Au niveau du taux de participation, environs 20% des personnes invitées sont venues. Parmi les participant-e-s, il y avait une moitié d'étrangers et d'étrangères (de pays divers) ainsi qu'une moitié de Suisse-sse-s, proportion qui correspond aux invitations envoyées.
La commune a reçu des retours très positifs aussi bien de la part des invité-e-s nouvellement arrivé-e-s que des personnes faisant les présentations ou tenant les stands. Il semblerait que ce succès s'explique d'une part par la présence de tous les municipaux, qui se sont montrés très accessibles et par le fait que les présentations étaient rapides et surtout ciblées sur des informations concrètes. Par ailleurs, l'horaire (samedi entre 11h et 13h) a donné un ton très familial à l'événement.

Vous trouverez des photos sur le site www.ccsi-yverdon.org

2.3.5. Entretiens personnalisés

Il n'existe pas à l'heure actuelle, dans le canton de Vaud, des entretiens personnalisés systématiques et formalisés avec tou-te-s les primo-arrivant-e-s. A Vevey, lors de leur inscription au contrôle des habitants, les personnes nouvellement arrivées sont invitées à passer au bureau d'information qui fait office de guichet unique où elles peuvent recevoir toutes les informations et poser leurs questions plus précises. Ce système permet de répondre de manière ciblée aux besoins particuliers.

Les bureaux régionaux du BCI peuvent être sollicités pour des entretiens personnels et individualisés sur demande selon les besoins. Il est prévu que les Bureaux de contrôle des habitants informent les personnes nouvellement arrivées de cette possibilité et orientent vers les antennes régionales du BCI. Les adresses des antennes se trouvent à la fin de ce document, sur notre site et dans la brochure «Bienvenue dans le canton de Vaud». Les adresses des antennes se trouvent à la fin de ce document, sur notre site et dans la brochure «Bienvenue dans le canton de Vaud». Les responsables régionaux répondent aussi par téléphone ou par e-mail.

Depuis quelques années, la question de l'opportunité d'inviter de manière systématique tou-te-s les primo-arrivant-e-s à un entretien personnalisé fait sa place au niveau fédéral. Le canton de Lucerne a récemment introduit un concept allant dans ce sens, tandis que d'autres cantons s'y opposent. Le récent rapport du Conseil fédéral sur l'évolution de la politique d'intégration de la

Confédération[9] propose que dorénavant toutes les personnes arrivant en Suisse ayant une perspective de séjour long et légal soient systématiquement invitées à un entretien personnel, et ce indépendamment de leur pays de provenance et du motif de séjour. La question de savoir comment cette recommandation de l'ODM pourra être mise en place dans un canton aussi grand et diversifié que le canton de Vaud reste ouverte.

2.3.6. Liste de personnes-ressources parlant différentes langues

Plusieurs communes, dont Gland, Morges, Moudon et Prilly, ont préparé des listes de personnes de contact parlant différentes langues («répondant-e-s») pour les personnes allophones distribuées aux personnes nouvellement arrivées.

2.3.7. Vie civique

Différentes communes du canton ont mis en place différentes formes de soutien dans le domaine de la sensibilisation à la vie civique et politique. Des cours/atliers visent à mieux connaître les institutions, l'histoire et la géographie suisses et peuvent s'adresser aux personnes en procédure de naturalisation ou viser à la participation politique des personnes étrangères au niveau communal (droit de vote et d'éligibilité). Ils sont donnés soit pas une commission de naturalisation, soit par la commission consultative ou par une autre institution (CORREF, Caritas, etc). D'autres communes ont édité du matériel spécifique à ce domaine.

A titre de bonnes pratiques, nous présentons en encadré les permanences info-natu de Renens, qui ont été récompensées par le Prix du Milieu du monde 2009, et le livre édité par la commune de Morges pour les personnes se préparant à la naturalisation.

Permanences info-natu à Renens

Sensible au faible taux de naturalisation dans la commune, la Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE) a mis en place en 2003 la permanence Info-Natu qui est la première du type dans le canton de Vaud. La permanence n'est pas seulement un lieu de "bachotage", elle est aussi un lieu de partage des cultures et souvent les discussions sur des héros patriotiques suisses sont mises en parallèle avec les récits historiques et les héros patriotiques des pays d'origine des candidat-e-s.
La permanence Info-Natu poursuit plusieurs buts de sensibilisation, d'information et d'aide parmi lesquels:

- donner des informations de base et orienter les candidat-e-s sur le plan administratif
- transmettre et partager des éléments de préparation pour l'audition
- démystifier la démarche, dédramatiser l'audition et en favoriser l'accès à toutes et tous
- encourager la participation civique de cette population
- valoriser les aptitudes et les savoir-faire acquis en Suisse et dans le pays d'origine
- encourager celles et ceux qui ont un français approximatif à prendre des cours auprès des associations de la région

Depuis 2003, ce sont environ 160 personnes par année qui fréquentent la permanence, venant des quatre coins du monde. Ouverte et libre d'accès, cette permanence se tient dix soirs par année dans les locaux de la bibliothèque Globlivres. Les séances sont organisées de sorte à permettre aux enfants d'accompagner leurs parents et de lire en les attendant.
Depuis sa création, la permanence est animée par des membres bénévoles de la CISE, de la Commission de naturalisation, par diverses personnes d'origine étrangère ayant passé par la démarche de naturalisation et pouvant servir de ressource au sein de sa communauté. La soirée débute par un tour de table où toutes les personnes se présentent en précisant où ils en sont dans leur

[9] «Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération» (5 mars 2010), en particulier le chapitre 6.2.2. Ce rapport peut être téléchargé de notre site www.vd.ch/integration, onglet «documents utiles».

démarche. Une fois répartis en petits ateliers, les candidat-e-s travaillent sur des thèmes qui seront abordés lors de l'audition tels que l'histoire de la Suisse, du canton et de Renens ou encore la géographie et les institutions politiques. Des projections régulières du film "Demain je vote" permettent également de discuter sur la participation citoyenne des migrant-e-s dans leur ville.

Morges: «Le pays où je vis»

La commission consultative Suisse-Etrangers de la Commune de Morges a édité un ouvrage intitulé «Le pays où je vis: Institutions politiques et Histoire de la Suisse» destiné aux étrangers et étrangères désireux de se préparer en vue de leur procédure de naturalisation suisse.

Le livre présente le fonctionnement d'une commune vaudoise type (soit Conseil communal, soit Conseil général), un résumé de l'histoire de la Suisse ainsi qu'un complément présentant les principaux articles de la nouvelle Constitution Vaudoise, adoptée le 17 mai 2002.

Plus d'informations sur le site http://ccse-morges.net/.
Pour toute commande et question: 021 801 31 47

Certaines communes prévoient des dispositions particulières en cas de réponse négative à une demande de naturalisation. A Yverdon-les-Bains par exemple, en cas d'échec, un membre de la Commission de naturalisation peut donner des cours complémentaires en cas de demandes personnelles. A Morges, les personnes qui échouent sont vues par le président de la commission consultative Suisses-Etrangers (CCSE) qui leur redonne les explications nécessaires avant le deuxième examen.

2.3.8. Balades

Lausanne d'une part, Renens et Ecublens d'autre part ont lancé une pratique originale qui consiste en balades sur le territoire de la commune pour les personnes nouvellement arrivées. Nous présentons ici le projet de Renens-Ecublens, celui de Lausanne sera présenté plus loin.

Projet «Bienvenue dans l'Ouest», Renens-Ecublens

Les communes de Renens et d'Ecublens ont un taux de population étrangère particulièrement important (42% pour Ecublens et plus de 50% pour Renens). La Commission d'intégration et d'échange «Suisse-Etrangers» de la Commune d'Ecublens et la Commission d'Intégration Suisses Etrangers de la Ville de Renens (CISE) ont décidé de développer un accueil commun à l'intention des nouveaux habitants et nouvelles habitantes de ces communes et qui sera effectif dès mi-2010.
Ce projet prend la forme d'une balade partant de chaque commune mais se rejoignant en cours de route. Le long du parcours, plusieurs postes fournissent des informations sur les communes, sur la migration, sur les différents réseaux à disposition. Les postes permettront de découvrir des associations interculturelles ou d'obtenir des informations sur le dispositif régional lié à la promotion de l'intégration (par exemple les cours de français). Le tout se termine par un apéritif convivial auquel seront également conviées les autorités.
Ces ballades sont destinées à l'ensemble des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s dans les communes indépendamment de leur statut social et de leur origine. L'idée est de rassembler une trentaine de personnes par balade. L'offre se veut également attractive pour les familles, avec des activités pour les enfants, tournant par exemple autour du thème des jeux dans le monde.

2.3.9. Stand info durant les fêtes au village

Pour finir, il nous semble intéressant de mentionner encore la commune de Blonay et son projet de tenir un stand lors de la fête du village. Ce stand permettra d'attirer les personnes curieuses par de la nourriture camerounaise tout en leur distribuant des informations sur les offres d'intégration et la prévention du racisme.

3. Questions et réflexions en vue de la mise en place d'un programme

3.1. Informations distribuées

La première information a le caractère d'une introduction et doit indiquer où on peut obtenir quelle information. Il faut évaluer soigneusement quels messages il convient de donner, car donner trop d'informations aux étrangers directement à leur arrivée peut aussi être contreproductif. L'information doit être suffisante et compréhensible de sorte à permettre aux étrangers et étrangères de se débrouiller sur leur lieu de domicile et de poser les bases de leur nouvelle vie.

3.1.1. Complémentarité entre matériel communal et matériel cantonal

Le canton élabore les informations de base pour les personnes nouvellement arrivées se rapportant aux domaines qui relèvent de la compétence cantonale: autorisations de séjour, naturalisation, santé, scolarité et formation, emploi et orientation professionnelle, habitat, formalités administratives liées à l'état civil ou au permis de conduire, impôts, cours de français financés par le canton. Ces informations, disponibles en dix langues, sont présentées par région mais ne couvrent pas les détails du niveau communal.

La complémentarité des informations cantonales et communales est essentielle. Pour le travail d'information local, les communes prévoient leurs propres instruments ou sélectionnent les instruments mis à disposition par différentes institutions contenant des informations utiles localement. Les communes peuvent par exemple distribuer des informations dans les domaines suivants:

- Les informations concernant les conditions de vie dans la commune. On distribuera en premier lieu les adresses des différents services municipaux. Les parents seront aussi particulièrement intéressés aux informations pratiques concernant l'école (adresses des établissements, inscriptions, etc). On peut aussi distribuer un plan de la commune. Une liste des sociétés locales et des lieux culturels (bibliothèques, etc) pourra aussi être utile. Finalement, les informations concernant la déchetterie relèvent aussi de la commune.
- Cours et offres d'encouragement de l'intégration spécifiques à la commune. Il est très important que les personnes qui arrivent dans une commune puissent avoir rapidement accès à des cours notamment pour apprendre le français ou à d'autres offres d'intégration. Une commune peut encourager ces personnes à s'inscrire en distribuant directement les bulletins d'inscription pour des cours de français.

3.1.2. Complémentarité des supports

Le BCI encourage la mise en place d'un site internet clair et simple d'utilisation. Toutefois, il ne faudrait pas que ceci se fasse au détriment des documents imprimés. De nombreuses personnes, faisant notamment partie de groupes-cibles importants pour l'intégration, n'ont pas accès à internet et apprécieront de recevoir des documents papiers. En effet, un support qui convient bien à un groupe de personnes peut, dans certaines circonstances, susciter l'incompréhension auprès d'autres groupes. Pour cette raison, il est souvent utile de recourir à plusieurs canaux et instruments de communication différents.

Dans le domaine des média alternatifs, mentionnons aussi la possibilité de recourir à des films. Ce type de ressources peut s'avérer très intéressantes en particulier pour toucher les jeunes ou

les personnes ne parlant pas très bien le français ; elles demandent toutefois de gros moyens financiers.

3.1.3. Utilisation de moyens d'information existants

Il n'est pas forcément nécessaire de créer de nouveaux supports ou moyens d'information spécifiques pour les personnes nouvellement arrivées. Il est aussi intéressant d'utiliser des moyens d'information qui existent déjà, comme par exemple les journaux communaux, et d'y inclure des informations spécifiques pour les migrant-e-s.

3.2. Pourcentage de participation

La grande majorité des communes qui organisent des cérémonies d'accueil affichent un taux de participation à leur soirée d'accueil se situant entre 15 et 20%. Villeneuve a un taux exceptionnel de presque 40%. L'expérience dans le canton de Vaud, mais aussi dans d'autres cantons suisses, montre qu'un taux de réponse à ce type d'invitation qui se situe autour de 20% est la norme. Dans les petites communes, le taux de participation est souvent plus élevé. Plus la ville est grande, plus le taux se rapproche de 10%. Cela pose la question de savoir s'il est judicieux pour les grandes communes de prévoir des événements plus ciblés.

Les communes ont intérêt à creuser la question de «**Combien** viennent?» en la précisant par «**Qui** vient?» ou plutôt «**Qui** ne vient **pas**?». Il s'agit d'identifier les groupes-cibles difficilement atteignables et d'imaginer des stratégies spécifiques pour les faire venir. L'exemple de la cérémonie d'accueil d'Yverdon-les-Bains montre que les horaires jouent un rôle. Si l'on veut favoriser la présence de parents avec enfants en bas âge, notamment les femmes, il est utile de prévoir une possibilité de faire garder leurs enfants lors de la manifestation.

3.3. Diversité linguistique des personnes nouvellement arrivées

La diversité linguistique est une des questions majeures par rapport à l'accueil des personnes nouvellement arrivées. En effet, la question de la langue est une barrière importante dans la diffusion d'informations utiles aux personnes qui n'habitent pas la commune depuis longtemps.

3.3.1. Traduction

Les communes sont encouragées à se renseigner sur les documents qui existent déjà dans diverses langues. A ce titre, le canton met à disposition ses brochures Bienvenue en 10 langues et fournit de nombreux liens vers des brochures en diverses langues. Le site du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés contient aussi une section «brochures d'information en différentes langues». Certaines communes ont choisi de distribuer le dépliant de Billag concernant les redevances de réception de radio et de télévision qui contient un feuillet traduit en 13 langues. Les communes pourront aussi faire traduire leurs propres documents mais ceci demande beaucoup de ressources. Elles choisiront certainement de concentrer leurs efforts sur un ou deux documents les plus importants. Plusieurs communes ont par exemple fait appel aux membres de leurs commissions Suisse-Etrangers pour traduire leur lettre d'accueil.

Lorsqu'on recourt à des traductions, notamment pour les lettres d'accueil qui sont envoyées d'office à la maison, il peut être judicieux de recourir au principe recto-verso avec le texte en français sur un côté et le texte en langue étrangère de l'autre. En effet, il arrive que certaines personnes n'aient pas pour langue maternelle la langue officielle du pays dont elles ont le passeport ou qu'elles parlent parfaitement le français malgré une nationalité étrangère. Présenter le texte en deux langues permettra à la fois de ménager les susceptibilités et de montrer une volonté de faire un effort pour rejoindre la personne sur son terrain tout en affirmant l'importance de la langue parlée localement. Si le texte est assez court, on peut aussi mettre toutes les langues sur la même page.

3.3.2. Documents en français accessible

Il restera évidemment toujours des informations qui n'existent qu'en français. Dans ce cas, il est très important de veiller à ce que le niveau de langage soit accessible. On évitera en particulier un français trop «administratif». On utilisera de préférence des paraphrases explicitant une idée que des concepts compliqués. L'utilisation de pictogrammes peut s'avérer utile.Le site www.contakt-net.ch présente notamment des réflexions à ce sujet.

Par ailleurs, le succès des cérémonies d'accueil et le degré de participation des personnes étrangères lors de ces événements dépendent aussi de la présence de personnes pour traduire leurs questions et les réponses. Ce sont souvent les membres des commissions qui jouent ce rôle.

3.4. Implication de migrant-e-s

Une manière de répondre à la difficulté que représente la diversité linguistique chez les personnes nouvellement arrivées est de travailler en collaboration avec des migrant-e-s dans le domaine de l'accueil.

Nous avons mentionné certaines communes qui établissent des listes de personnes-ressources allophones pouvant donner des explications et des informations par oral. Cette pratique très utile pose toutefois des questions que les communes auront à résoudre. Quelle formation ces personnes recevront-elles pour mener à bien cette tâche? Il existe la possibilité de former des personnes-ressources des différentes communautés dans les divers domaines qu'elles doivent connaître pour pouvoir répondre aux questions et aussi au niveau de la méthode. Elles devront par exemple recevoir des outils leur permettant de réfléchir aux limites de leur rôle d'accompagnement des personnes nouvellement arrivées. Une autre question qui se pose est celle de la rémunération: Ces personnes doivent-elles être payées ou peut-on attendre d'elles qu'elles fassent ce travail bénévolement?

Une alternative importante au recours à des interprètes ou des listes de personnes allophones bénévoles est l'engagement d'employé-e-s dans l'administration tant cantonale que communale (notamment parmi les personnes travaillant aux guichets) qui reflètent la diversité ethnique et linguistique de la population de la commune. Ils et elles pourront à la fois amener leur expérience de migrant-e-s ou d'étranger/ère de deuxième génération pour sensibiliser l'administration à cette dimension et mettre leurs compétences linguistiques et interculturelles au service des usagers étrangers.

3.5 Faire preuve d'originalité, inclure une dimension ludique

L'accueil des personnes nouvellement arrivées est un domaine qui se prête bien à une approche plus souple et chaleureuse. C'est avant tout un message de bienvenue qu'il s'agit de faire passer et plusieurs communes ont fait l'expérience qu'avec un peu d'imagination, ces événements peuvent se transformer en moments de partage festifs. Inclure une dimension ludique dans ces programmes est une manière de casser les barrières entre administration et habitant-e-s d'une commune.

Les balades mises sur pied par les communes de Renens et Ecublens ont été présentées dans un encadré plus haut. Le concept d'accueil de la Ville de Lausanne comporte plusieurs volets qu'il nous semble intéressants de présenter plus en détails ici.

Programme d'accueil de la Ville de Lausanne

Depuis la rentrée 2009, sur l'initiative du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, la Ville de Lausanne propose à toutes les personnes nouvellement établies dans la capitale vaudoise un programme d'accueil en trois volets:

• une brochure d'information présentant, de manière synthétique, les grands thèmes de la vie quotidienne (école, travail, santé, etc.) et munie d'un répertoire d'adresses utiles. Cette brochure

intitulée *Vivre à Lausanne* existe en six langues (allemand, italien, anglais, portugais, espagnol et serbo-croate).
• des séances d'accueil par la Municipalité visant à souhaiter la bienvenue et à présenter les diverses facettes de la Ville. Lors de ces séances, un film «Vivre à Lausanne» est montré. Il a été réalisé dans le but de présenter la ville par ses habitant-e-s et de mettre en valeur la dimension interculturelle de Lausanne.
• des visites de la ville à pied, à vélo ou en transports publics, qui invitent les nouveaux arrivants à découvrir Lausanne de manière insolite et se terminant par un apéritif convivial avec des responsables de l'administration.

Ces propositions visent à mieux faire connaître les prestations existantes et utiles pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'à instaurer un dialogue constructif avec l'administration communale dès leur arrivée.

Informations: www.lausanne.ch/bli

Le projet Agoris propose lui aussi des idées pour inclure des éléments originaux dans les programmes d'accueil:

Projet Agoris, Chablais

Agoris est un projet de collaboration inter-cantonale et inter-communale dans la région du Chablais. Concernant l'accueil des personnes nouvellement arrivées, le projet prévoit quatre grands axes, à savoir des séances d'information, la création d'un répertoire chablaisien, un réseau de parrainage, et la conception d'un jeu avec des questions chablaisiennes. Nous présentons ici les deux derniers aspects qui nous semblent les plus originaux.

Le réseau de **parrainage** met en lien une mère de famille autochtone et une étrangère, par exemple. Une à deux heures par semaine, un échange est établi entre ces deux familles et la femme de la région transmet son savoir sur les us et coutumes de l'endroit. Une liste de «parrains-marraines» est établie par le biais de la commune et de l'école. D'un autre côté, le contrôle des habitants prépare une liste des nouveaux arrivants. Un parrain ou une marraine doit avoir des affinités avec le nouveau venu, comme un enfant du même âge.

Un **jeu**, de type Trivial Poursuite est aussi prévu par le projet Agoris. L'idée est d'adapter le jeu «HelvetiQ» existant déjà sur le marché en y incluant des questions portant plus spécifiquement sur le Chablais.

Plus d'informations sur www.chablais.ch

3.6. Synergies grâce à la mise en commun au niveau régional

Un des buts de ce document est aussi de permettre aux communes de s'inspirer de ce qui se fait à d'autres endroits du canton. Ceci leur permettra peut-être de trouver des moyens de mettre leurs ressources en commun pour collaborer. En effet, la roue n'a pas besoin d'être réinventée partout, certaines idées peuvent s'exporter et des projets se faire en commun. Les communes d'Orbe et de Chavornay sont par exemple réunies au sein de la CISEROC (Commission intercommunale d'intégration Suisses-Etrangers et de la prévention du racisme Orbe-Chavornay). Nous avons présenté le projet de programme d'accueil de Renens et d'Ecublens, comportant des parties communes. Des partenaires de tout le Chablais travaillent ensemble dans le cadre du projet Agoris.

Ces trois types de collaborations très différentes montrent que de nombreuses possibilités existent dans ce domaine.

Par ailleurs, les communes du district de l'Ouest lausannois ont édité une brochure commune pour le triage des déchets, adaptable à chaque commune avec le calendrier de ramassage valable sur son sol, les adresses et une photo locale. Elle comprend un volet traduit en 10 langues.

4. Résumé des bonnes pratiques

En résumé, voici la liste des pratiques qui semblent le plus utiles et donner les meilleurs résultats. Les communes pourront les adopter et les adapter selon leur taille et leurs ressources.

4.1. Informations à distribuer

Des informations choisies et ciblées aussi bien cantonales que communales sont distribuées aux personnes nouvellement arrivées par le contrôle des habitants dès leur inscription ou envoyées par la poste à leur domicile.

Un site internet mis sur pied avec une attention particulière portée aux besoins spécifiques des migrant-e-s rend les informations plus accessibles à un certain type de migrant-e-s. Toutefois, pour ne pas négliger les publics-cibles n'ayant pas accès à internet, des documents en format papier sont aussi à disposition.

4.2. Lettre d'accueil

Les personnes nouvellement inscrites au contrôle des habitants reçoivent une lettre de la municipalité leur souhaitant la bienvenue. Celle-ci peut être traduite en plusieurs langues, selon le principe recto-verso, avec un côté en français.

4.3. Cérémonies d'accueil

La commune organise des réceptions destinées spécifiquement aux personnes nouvellement arrivées suisses et étrangères, avec la présence d'interprètes. Ces cérémonies permettent à la fois de démontrer une culture d'accueil dans la commune, de donner des informations concrètes et de présenter les principaux acteurs communaux (étatiques et associatifs).

4.4. Liste de personnes-ressources parlant différentes langues

Une liste de personnes-ressources provenant des pays d'origine des personnes nouvellement arrivées et bien intégrées est disponible pour les personnes nouvellement arrivées, qui ont ainsi accès à des informations dans leur langue d'origine et peuvent profiter de l'expérience de leurs compatriotes.

4.5. Utilisation des moyens d'information existants

La commune pense à utiliser des moyens d'information existants (ex journaux communaux) pour fournir des informations spécifiquement destinées aux migrant-e-s.

4.6. Orientation vers des cours de français

La commune oriente les primo-arrivant-e-s vers des cours de français mêlant de manière interactive des informations pratiques sur la vie dans le canton au contenu des cours.

5. Collaboration avec le BCI

Le BCI se met à disposition pour réfléchir avec les communes qui souhaitent élaborer un concept de politique d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées. Les délégué-e-s et les commissions qui se lancent dans ce processus sont invitées à prendre contact avec les antennes régionales du BCI. Celles-ci ont pour tâche, entre autres, d'accompagner les communes dans cette réflexion, pour fixer les objectifs d'une politique d'accueil, en déterminer les groupes-cibles et réfléchir aux mesures concrètes. Elles font aussi office de bureaux de conseils pour les personnes nouvellement arrivées et orientent celles-ci vers les offres d'intégration existantes.

L'équipe du BCI se fera un plaisir de répondre à toutes questions découlant de la lecture de cet aide-mémoire et touchant à l'accueil des personnes nouvellement arrivées.

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme

Av. de Beaulieu 19
1014 Lausanne
Tél: 021 316 49 59 Fax: 021 316 99 83
E-mail: info.integration@vd.ch

Mme Magaly Hanselmann, Déléguée à l'intégration des étrangers et la prévention du racisme

Antennes régionales

Ouest-Lausannois
M. Migjen Kajtazi, Rue de l'Avenir 6, rez-de-chaussée, 1020 Renens
Tél. 021 635 19 62, natel 079 303 28 23, migjen.kajtazi(at)vd.ch
Mardi

Chablais, Pays d'Enhaut, Riviera
Mme Tania Allenbach Stevanato, Centre social régional de Bex, Av. de la Gare 14, 1880 Bex
Tél. 024 557 27 27, natel 079 303 28 10, tania.allenbach(at)vd.ch
Mardi, mercredi

La Côte
M. Migjen Kajtazi, Rte de l'Etraz 20B, Bureau 112, 1260 Nyon
Tél. 022/365 65 92, natel 079 303 28 23, migjen.kajtazi(at)vd.ch
Lundi, vendredi

Nord-Vaudois, la Broye
Mme Fanny Spichiger, Rue du Collège 4, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 18 22, natel 079 304 76 67, fanny.spichiger(at)vd.ch
Mardi, mercredi

Annexe 1: Concept cantonal d'accueil des étrangers et des étrangères

1. Situation initiale

Le canton de Vaud est l'un des cantons où la proportion de la population étrangère est la plus importante de Suisse (29,5% de la population résidante). Cette population se caractérise par une grande diversité ethnique. Plus de 175 nationalités différentes se côtoient et coexistent sur notre sol. Une des particularités du canton tient également de la dispersion géographique des populations étrangères, disséminées dans plus de 370 communes. Outre le district de l'Ouest lausannois, ceux d'Aigle, de Lausanne, de Nyon et de la Riviera – Pays-d'Enhaut accueillent une proportion de population étrangère supérieure à la moyenne cantonale.

La politique suisse des étrangers et d'intégration accorde une grande importance à l'information. La nouvelle loi sur les étrangers (art. 56 LEtr) oblige la Confédération, les cantons et les communes à informer les étrangères et les étrangers sur le mode de vie et les conditions de travail en Suisse, notamment sur leurs droits et leurs devoirs, et à les rendre attentifs aux offres existantes en matière de promotion de l'intégration. L'accueil des personnes nouvellement arrivées dans les communes constitue un élément essentiel de l'intégration des personnes étrangères et le premier contact avec l'autorité communale joue un rôle essentiel sur le sentiment d'être accueilli-e avec bienveillance ou avec réticence.

Ainsi, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a pour mission d'informer les personnes étrangères sur le mode de vie en Suisse, leurs droits et leurs devoirs, et de les orienter sur les offres existantes en matière de promotion de l'intégration. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec les communes et soutient celles-ci dans leurs efforts pour accueillir les personnes arrivant d'autres pays et d'autres cantons.

2. Objectifs

- Informer de manière systématique les personnes étrangères
- Orienter sur les offres d'intégration existantes et les services compétents
- Faciliter l'accès au marché du travail
- Renforcer l'autonomie des personnes étrangères dans la vie quotidienne

3. Mesures

3.1. Promotion d'élaboration de concepts/programmes d'intégration

Le BCI se met à disposition pour réfléchir avec les communes qui souhaitent élaborer un programme de politique d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées. Les délégué-e-s et les commissions qui se lancent dans ce processus sont invitées à prendre contact avec les centres de compétences dans le domaine de l'intégration (i.e le BCI avec ses antennes régionales d'Yverdon-les-Bains, Nyon, Renens et Bex ; le BLI pour la ville de Lausanne). Les centres de compétences ont pour tâche, entre autres, d'accompagner les communes dans cette réflexion, pour fixer les objectifs d'une politique d'accueil, en déterminer les groupes-cibles et réfléchir aux mesures concrètes (lettre, soirée d'accueil, réseau d'interprètes, entretiens individuels, …).

Le BCI prépare pour mars 2010 un aide-mémoire qui a pour but de valoriser les efforts des communes pour mettre sur pied une politique d'accueil des personnes nouvellement arrivées.
Ce document contiendra :
-un résumé des débats à ce sujet au niveau national et dans d'autres cantons
-un état des lieux de ce qui se fait dans le canton de Vaud
-un résumé des bonnes pratiques pouvant servir d'outils pour d'autres projets

3.2. Matériel d'information aux personnes s'établissant dans le canton.

Le BCI met à disposition des migrant-e-s et des communes qui les accueillent du matériel d'information sous plusieurs formes.

Types de matériel :

- Brochure « Bienvenue dans le Canton de Vaud» : Ce guide contient de nombreuses adresses et informations pratiques sur la vie quotidienne dans le canton de Vaud et en Suisse: autorisations de séjour, apprendre le français, santé, scolarité et formation, emploi, habitat, finances, citoyenneté, etc.

- Fourre « Bienvenue »: Cette fourre est un outil créé par le BCI pour les communes. Elle a pour objectif d'accueillir les divers documents préparés par les communes avec les informations locales, en plus de la brochure « Bienvenue » cantonale, en un seul endroit.

- Informations en langues d'origine : La brochure « Bienvenue » traduite en 10 langues (albanais, allemand, anglais, bosniaque/serbe/croate, espagnol, français, italien, portugais, tamoul, tigrinya et turc). On trouve par ailleurs sur le site internet du BCI (www.vd.ch/integration) de nombreux liens vers des brochures en diverses langues publiées par d'autres institutions sur tous les thèmes abordés dans la brochure « Bienvenue ».

Public cible :

- les administrations communales
- les services spécialisés
- les personnes nouvellement arrivées dans le canton

Diffusion :

Les bureaux de contrôles des habitants distribuent systématiquement la fourre et la brochure « Bienvenue » aux personnes s'établissant sur leur sol.
Toute autre institution ou personne privée peut également contacter le BCI pour se procurer ce matériel.
Les brochures et les fourres peuvent être commandées gratuitement au BCI (021 316 4959, info.integration@vd.ch) et la version électronique de la brochure peut être téléchargée sur le site internet www.vd.ch/integration.

3.3. Orientation et information individuelles aux personnes étrangères

Les centres de compétences en matière d'intégration (antennes régionales du BCI ; BLI) ont la tâche d'informer les personnes d'origine étrangère et de les orienter sur les offres d'intégration existantes dans le canton.
Pour les communes disposant d'un-e délégé-e à l'intégration, les CCI et les délégué-e-s se mettent d'accord sur une répartition des tâches dans ce domaine.

3.4. Réseau de délégué-e-s et de répondant-e-s au niveau communal en matière d'intégration et de prévention du racisme

Conformément à l'art. 13 de la loi cantonale du 23 janvier 2007 sur l'intégration des étrangers, les communes désignent un répondant en matière d'intégration. Plusieurs communes ont déjà un-e délégué-e ou répondant-e à l'intégration.
Ils/elles collaborent étroitement avec la déléguée cantonale à l'intégration. Dès 2010, chaque année, une ou deux séance sont organisées qui réunissent la déléguée cantonale ainsi que les délégué-e-s et les répondant-e-s des communes.

3.5. Commissions et groupes Suisses-Etrangers : collaboration avec les personnes-clés des collectivités étrangères

Plus d'une quinzaine de communes du canton de Vaud se sont dotées d'une commission Suisses-Immigrés. Elles constituent un lieu d'échange, de dialogue et d'information entre les personnes étrangères, suisses et les autorités. Elles organisent des manifestations multiculturelles, des séances d'information et de citoyenneté. Elles participent activement à l'accueil des nouveaux arrivants. Elles sont représentées au niveau cantonal dans la Chambre cantonale consultative des immigrés qui comptent une dizaine de représentants des étrangers.

3.6. Cours de français de niveau élémentaire et initiation à la vie quotidienne

Il existe dans les différentes régions du canton des cours de français de niveau élémentaire dont la liste et les conditions d'accès (prix, permanence, accueil des enfants) sont indiquées dans la brochure « Bienvenue ».
On trouve aussi une liste actualisée de ces cours sur le site www.vd.ch/integration.

3.7. Ateliers de sensibilisation à la vie civique et politique

Ces ateliers visant à mieux connaître les institutions, l'histoire et la géographie suisse sont organisés ou en cours de développement dans plusieurs communes: Lausanne, l'Ouest lausannois, Vevey, Yverdon-les-Bains, Nyon, Morges, Moudon, la Broye.
Ces ateliers peuvent prendre plusieurs formes et s'adresser aux personnes en procédure de naturalisation ou viser à la participation politique des personnes étrangères au niveau communal (droit de vote et d'éligibilité).

3.8. Projets d'information

Projets d'information ciblés sur les personnes immigrées à l'âge de la retraite, les jeunes (et leurs parents) ou certaines communautés.

Annexe 2: Liste des communes ayant répondu au questionnaire

Avenches
Bex
Blonay
Bussigny
Chavannes-près-Renens
Chavornay
Cheseaux sur Lausanne
Gland
Lausanne
Montreux
Morges
Moudon
Nyon
Orbe
Payerne
Préverenges
Prilly
Pully
Renens
Vevey
Villeneuve
Yverdon-les-Bains

Annexe 3: Liste des documents distribués par les communes du canton de Vaud

Voici la liste complète de tous les types de documents communaux qui ont été listés comme étant distribués aux nouveaux arrivants par les communes qui ont répondu à notre questionnaire.

-coordonnées des principaux services communaux, numéros utiles
-informations historiques, géographiques et culturelles sur la commune (activités culturelles, dépliant des musées)
-informations sur les cours de français, avec parfois coupon d'inscription
-dépliant de la commission communale Suisse-étrangers (pour les communes qui en ont une)
-1 ou plusieurs documents par rapport au tri des déchets (les communes de l'ouest lausannois dispose d'un dépliant avec une partie en plusieurs langues)
-dépliant Billag en plusieurs langues
-informations par rapport à la TV numérique
-information sur les impôts
-informations scolaires
-liste des sociétés locales
-plan de la commune ou de la région
-information sur les paroisses, information des églises (déclarer son appartenance religieuse)
-«quelques conseils pour votre prochain déménagement»
-journal des commerçants
-flyer «modération de la circulation»
-memento à l'usage des parents de jeunes de 10-18 ans
-Info solidarité femmes (Bussigny)
-sac bleu pour trier les déchets (Moudon)
-horaire des bus
-dépliant Comparis
-info tourisme
-informations sur la ludothèque communale
-journal de la région

Pour les thèmes abordés dans les brochures, voir les brochures existantes du canton, de Lausanne, Prilly, Nyon, Chavornay, Villeneuve et Chavannes pour exemple.

Annexes 4: adresses utiles

Les déléguées communales et délégué communal à l'intégration

Lausanne
Mme Gabriela Amarelle
Déléguée à l'intégration
Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés – BLI
Place de la Riponne 10 – CP 5032, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 72 45 – Fax 021 315 70 20
bli@lausanne.ch – www.lausanne.ch/bli

Renens
Mme Marta Pinto
Déléguée à l'intégration
Service de la Sécurité sociale – Pôle de l'intégration
Rue de l'Avenir 6, CP 141, 1020 Renens
Tél. 021 632 77 95 – Fax 021 632 77 96
marta.pinto@renens.ch – www.renens.ch

Vevey
M. Christophe Gerber
Adjoint au chef de service et délégué en matière d'intégration
Direction des affaires sociales et familiales
Rue du Simplon 48, 1800 Vevey
Tél. 021 925 53 11 – Fax 021 925 53 15
christophe.gerber@vevey.ch

Yverdon-les-Bains
Mme Katja Blanc
Déléguée à l'intégration
Service des affaires sociales
Rue des Pêcheurs 8A, 1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 423 69 44 – Fax 024 423 69 03
kbl@ylb.ch

Les répondant-e-s des communes en matière d'intégration

Avenches
M. Jean-François Mathier, Syndic
Rue Centrale 33, 1580 Avenches
026 675 51 21, jfm@avenches.ch

Bex
M. Alain Michel, Conseiller municipal
p.a. Greffe Municipal, Rue Centrale 1, 1880 Bex
024 463 10 05, securite.publique@barmaconsult.ch

Blonay
Mme Annick Vouilloz Bovard, préposée au contrôle des habitants
Ch. de Bayhse 2, CP 171, 1807 Blonay
021 926 82 12, avouilloz@blonay.ch

Chavannes-près-Renens
M. AndréGorgerat, Syndic
Av. de la Gare 46, CP 68, 1002 Chavannes-près-Renens
021 633 33 10, greffe@chavannes.ch

Cheseaux-sur-Lausanne
Mme Michèle Gay Valloton, Conseillère municipale
Collège du Centre, Rte de Lausanne 2, CP67, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne
021 647 51 92, atelier-montaigne@bluewin.ch

Crissier
M. Michel Walter, Conseiller municipal
Affaires sociales, formation et jeunesse, Ch. de Chisaz 1, CP146, 1023 Crissier
021 316 27 07, 079 221 80 50, michel.walter@vd.ch

Ecublens
M. Eric Levrat, Conseiller communal
Ch. des Perrettes 1, 1024 Ecublens
021 321 42 52, eric.levrat@bluewin.ch

Moudon
M. Claude Vauthey, Secrétaire municipal
Pl. de l'Hôtel de Ville, 1510 Moudon
021 905 88 88, cm.vauthey@tele2.ch

Morges
M. Yves Paccaud, Conseiller municipal
CP 272, 1110 Morges
021 804 96 70, yves.paccaud@morges.ch

Nyon
M. Michel Piguet, Chef du Service des affaires sociales
Rue des Marchandises 17, 1260 Nyon
022 363 84 72, michel.piguet@nyon.ch

Prangins
Mme Violetta Seematter, Conseillère municipale
Maison de Commune, La Place, CP 48, 1197 Prangins
022 994 31 15, greffe@prangins.ch

Préverenges
Mme Marie Cottier-Krayenbühl, Conseillère municipale
Bâtiment Communal, Rue de Lausanne 23, 1028 Préverenges
021 811 50 50, commune@preverenges.ch

Prilly
M. Michel Pellegrinelli, Conseiller municipal
Route de Cossonay 40, 1008 Prilly
mpg@prilly.ch

Villeneuve
Mme Annik Morier-Genoud, Conseillère municipale
Grand'Rue 1, CP 16, 1844 Villeneuve
021 967 07 07, commune@villeneuve.ch (préciser à l'att. de Mme Morier-Genoud)

Les commissions consultatives communales Suisses-Etrangers

Bex
Commission Consultative Multiculturelle de Bex
p.a. Greffe municipal – Rue Centrale 1, 1880 Bex
Président: M. Alain Michel, conseiller municipal
Tél. 024 463 10 05
ccmb@barmaconsult.ch – www.bex.ch

Bussigny-près-Lausanne
Commission consultative Suisses-Etrangers
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, Case Postale 96, 1030 Bussigny-près-Lausanne
Présidente: Mme Laureanne Salamin Michel, conseillère municipale
Tél. 021 706 11 20 – Fax 021 706 11 39
greffe@bussigny.ch – www.bussigny.ch

Chavannes-près-Renens
Commission consultative Suisses – Etrangers
Av. de la Gare 46, Case postale 68, 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 633 33 10
greffe@chavannes.ch – www.chavannes.ch

Ecublens
Commission d'intégration et d'échange «Suisses-Etrangers»
Président: M. Eric Levrat, conseiller communal
p.a. Greffe Municipal, Ch. de la Colline 5, 1024 Ecublens
Tél. 021 695 33 10 – Fax 021 695 33 11
commission.suisses_etrangers@ecublens.ch
www.ecublens.ch

Gland
Commission intégration
Grand-Rue 38, 1196 Gland
Présidente: Mme Florence Golaz, conseillère municipale
Secrétaire: M. Laurent Sumi
Tél. 022 354 04 60
f.golaz@gland.ch – l.sumi@gland.ch

Lausanne
Commission tripartite pour l'intégration des immigrés
c/o Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés
Place de la Riponne 10, CP 5032, 1002 Lausanne
Président: M. Jean-Christophe Bourquin
Tél. 021 315 72 45 – Fax 021 315 70 20
bli@lausanne.ch – www.lausanne.ch/bli

Forum des Etrangères et Etrangers de Lausanne - FEEL
Rue du Grand-Pont 18, Case postale 6210, 1002 Lausanne
Président: M. Tidiane Diouwara
Tél. 021 312 84 40 – Tél. mobile 079 709 90 77
info@forumetrangers.ch – www.forumetrangers.ch

Montreux
Commission consultative d'intégration
Président: M. Pierre Salvi, syndic
Commune de Montreux
Grand'Rue 73, Case postale 2000,1820 Montreux
Tél. 021 962 77 74 – Fax 021 962 77 89
commune@comx.org

Morges
Commission consultative Suisses – Etrangers
Pl. de l'Hôtel-de-Ville, Case postale 272, 1110 Morges 1
Président: M. Yves Paccaud, conseiller municipal
Tél. 021 804 96 70
urbanisme@morges.ch – www.morges.ch/ccse

Moudon
Groupe Suisses-Etrangers de Moudon et région
Hôtel de Ville, Case postale 43, 1510 Moudon
Président: M. Manuel de Lima
Contact: M. Claude Vauthey, secrétaire municipal
Tél. 021 905 88 88
greffe@moudon.ch – www.suetmo.ch

Nyon
Commission d'intégration Suisses-Etrangers
p.a. Service des affaires sociales, rue des Marchandises 17, 1260 Nyon
Secrétaire: M. Michel Piguet, chef du Service des affaires sociales
Tél. 022 363 84 74
affaires.sociales@nyon.ch – www.nyon.ch

Orbe-Chavornay
Commission intercommunale d'intégration Suisses-Etrangers
et de prévention du racisme Orbe-Chavornay
p.a. Contrôle des habitants, rue de la Poste 3, CP 32, 1350 Orbe
Secrétaire: M. Luc Pasquier, chef de l'office de la population
Tél. 024 442 92 20
population@orbe.ch – www.orbe.ch/integration

Payerne
Groupe Suisses-Etrangers de Payerne et Environs
p.a. M. François Schmidt, Les Sorbiers 5, 1530 Payerne
Tél.026 668 25 42 (entre 9h et 11h30 du Lu au Ve)
groupesfm@gmail.com – www.gsepe.ch

Prilly
Commission consultative Suisses-Etrangers
Route de Cossonay 40, 1008 Prilly
Présidente: Isabelle Aparicio
Tél. mobile 078 618 45 01 – Fax 021 622 72 45
Isabelle.aparicio@span.ch – www.prilly.ch

Renens
Commission Intégration Suisses – Etrangers – CISE
Service de la Sécurité sociale
Rue de Lausanne 25, Case postale 141, 1020 Renens
Président: M. Jean-Pierre Rouyet, conseiller municipal
Tél. 021 632 77 95 – Fax 021 632 77 96
cise@renens.ch – www.renens.ch

Rolle
Commission d'intégration Suisses – Etrangers
Mme Françoise Tecon-Hebeisen, conseillère municipale
Grand-Rue 44, CP 156, 1180 Rolle
municipalite@rolle.ch

Vevey
Commission des activités interculturelles
Hôtel de Ville, Rue du Lac 2, 1800 Vevey 2
Président: M. Girardin, conseiller municipal
Tél. 021 925 53 03
dasf@vevey.ch – www.vevey.ch

Villeneuve
Commission d'intégration
Président: M. Reynold Mottier
p.a Mme Corinne Ingold – Av. des Châtaigniers 8, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 27 10 – Tél. mobile 079 631 41 28

Yverdon-les-Bains
Commission Consultative Suisses-Immigrés
CSR
Rue des Pêcheurs 8A, 1401 Yverdon-les-Bains
Présidente: Mme Nathalie Saugy, conseillère municipale
Tél. 024 423 69 00
nsa@ylb.ch – www.ccsi-yverdon.org